



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique de la DISI Ouest du 07 février 2013

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

« Le comité technique de ce jour se tient alors que Mme Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique, reçoit les organisations syndicales.

A cette occasion, la CGT rappellera l'exigence de réponses aux revendications sur les salaires, l'emploi public, ou le jour de carence.

Elle s'appuiera sur la mobilisation des agents des trois pans de la fonction publique qui ont en nombre suivi l'appel à l'action initié par la CGT, Solidaires et la FSU pour le 31 janvier dernier.

Dans un contexte difficile, sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur tout le territoire, ce sont plus de 150.000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement.

Il est impératif que la Ministre entende le message délivré et, à l'occasion du rendez-vous de ce jour, qu'elle apporte de véritables réponses aux questions posées.

Dans le cadre du Comité technique de ce jour, nous reviendrons sur les changements à venir dans les ESI de Rennes et d'Angers.

Des changements à venir, il y en aura également à Nantes, si comme vous le souhaitez, l'ESI de Nantes Lotz-Cossé est amené à déménager vers le site de Nantes Marsauderies. L'ensemble des collègues pourrait être concernés si, comme on l'entend parfois, la DISI devait elle-même déménager. Vous aurez peut-être des informations à nous fournir sur ce dossier. Vous pourrez également nous tenir informés de l'état d'avancement du projet de regroupement physique des CID sur Nantes.

Les changements de missions, ou (et) d'implantations géographiques, qui ne sont souvent pas souhaités, ne peuvent être vécus correctement par les agents que si les conditions de travail suivent. Ce qui implique, au-delà des actions positives actées par le DUERP, un niveau d'emploi suffisant, et donc l'arrêt des suppressions d'emplois dans nos services. Faute de quoi, nous risquons de voir se multiplier les situations de difficultés voire de détresse chez certains de nos collègues. »

Budget

Le Directeur a rappelé que le budget de la DGFIP est en diminution de 9 % cette année. Pour l'informatique la baisse est de 22% !

Alors que la DISI avait été relativement bien épargnée des coupes budgétaires l'an dernier, cette année la situation sera critique. D'autant que certaines charges sont en augmentation (coût de l'énergie).

Réaménagements

La direction a martelé qu'aucune brutalité ne pouvait lui être reprochée dans les processus de réaménagement des équipes et des missions. **Brutalité non, il n'en est peut-être pas autant de la culture du secret !**

Pour faire des économies, M. Bellanger table sur des économies en matière d'immobilier, en premier lieu sur le loyer de l'ESI de Rennes.
Il a proposé une réduction de loyer au propriétaire avec option d'achat du bâtiment par le Domaine. Les négociations sont en cours.

Sur Nantes, **le projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé est plus que jamais d'actualité.**

Le projet actuel consiste en la location de locaux à proximité de l'ESI de Nantes Marsauderies (environ 300m), pour y loger à la fois la DISI et tous les services d'assistance de Nantes (CID – SIL). Les autres collègues de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé intégreraient l'ESI de Nantes Marsauderies dans les bureaux libérés par le SIL, la CID et la DISI, mais par manque de place, un service de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé rejoindrait les nouveaux locaux (lequel ? Mystère).

Un bâtiment a été trouvé. Toutefois des négociations sont en cours pour augmenter la surface louée.

Si ce projet est finalisé, les collègues concernés pourraient aller déjeuner à la cantine de Nantes Marsauderies.

Interrogé sur l'avenir de l'association de gestion du restaurant de Nantes Lotz-Cossé et du personnel de restauration, le Directeur a renvoyé la balle vers la DRFIP 44, qui gère le bâtiment.

Le rapprochement physique des deux ESI est-il un prélude à leur fusion ? C'est une quasi-certitude pour la CGT, même si officiellement ce n'est pour l'instant pas envisagé.

La CGT rencontrera les collègues concernés dans les jours à venir.

Pour rappel, M. Rambal s'est engagé – en groupe de travail national, donc sans compte-rendu officiel – à ce que toutes les structures restent en place. En réalité, de Lyon à Lille, les projets de déménagement s'accumulent.

Le Directeur est ensuite revenu sur la fusion, chère à son cœur, des services d'assistance de proximité. Cette fusion s'est déroulée ou est en cours dans l'ensemble des CID départementales de seconde vague, ainsi qu'à Tours, où les agents semblent satisfaits.

- A Angers, c'est en cours de finalisation. Les agents semblent s'en satisfaire, à la condition qu'ils puissent avoir un site de stockage de matériel à la DDFIP et que la direction locale ne recrée pas de « CMI bis ».
- A Rennes, il existe un malaise au sein du service de l'assistance fusionnée. Pour preuve, **sur les 4 collègues ex-CMI, trois ont fait part de leur souhait de réintégrer la DRFIP !** Des sujets spécifiques (applications développées localement notamment pour le PIAA « pôle inter-régional d'apurement administratif ») posent des difficultés dans l'organisation.
- A Nantes, la fusion se ferait dans les nouveaux locaux. Elle impliquerait également une réflexion sur l'exercice des missions. **Alors que la plupart des collègues exercent une double mission d'assistance téléphonique matérielle, cette polyvalence pourrait à terme être mise en cause.**

Le Directeur a insisté sur le fait que les changements se font sur le temps et dans la concertation. Malgré tout, ils se font quand bien même les agents ne sont pas d'accord.

Réorganisation de missions sur l'ESI d'Angers

Cette réorganisation est consécutive à la fin des missions de scannage.

11 collègues sont concernés, mais ce sont les 46 agents de la saisie qui seront touchés.

Il s'agit des agents de l'acquisition de données, de la vérification des plans cadastraux, du traitement

industriel du courrier, et de la cellule polyvalente dont les missions varient en fonction des besoins. Ces collègues devront tous émettre des vœux, l'affectation se fera à l'ancienneté. En théorie, des collègues non concernés par la perte de la mission de scannage pourraient donc être amenés à changer de service ! Dans les faits, il semble que ce problème ne devrait pas se poser.

La direction a justifié cette procédure en indiquant que par le passé, des affectations avaient généré un sentiment d'insatisfaction de certains collègues. Elle invite les collègues à émettre plusieurs vœux d'affectation et a précisé qu'elle sera vigilante si des difficultés se présentent. **Nous ne pouvons qu'appuyer ce conseil d'émettre 4 vœux, par ordre de préférence, l'affectation par défaut étant la pire solution.**

Pour la CGT, il subsiste par ailleurs des craintes qu'après le scannage, la Direction Générale décide l'arrêt d'une mission, par exemple la vérification.

L'ensemble des organisations syndicales s'est abstenu sur le sujet.

Par ailleurs, la Direction a informé que les agents de l'AT cadastre bénéficieront d'une formation sur le poste de travail, en urgence. Elle aurait pu être planifiée depuis longtemps.

Aménagement de l'ESI de Rennes

Mme Lorent est revenue sur l'aménagement des bureaux de l'ESI de Rennes, et plus précisément sur le deuxième étage, appelé à être réaménagé pour accueillir l'ensemble des agents affectés sur l'ONP (office national de paye). Un open space est prévu, coupé par des cloisons qui ne seront positionnées qu'ultérieurement en fonction des besoins. **Interpelée par la CGT, la direction a assuré que les budgets seront bien ouverts pour ces cloisons l'an prochain.** Il faudra également 2 PC par agent au vu des missions exercées.

La CGT a souligné le risque de nuisance sonore induit par la présence simultanée d'une quarantaine de collègues dans cet espace.

La direction s'est montrée confiante dans la montée en charge de l'ONP : le démarrage se fera par des « petits » ministères (agriculture), certains gros ministères (éducation) n'étant pas prêts pour intégrer l'applicatif.

La CGT a rappelé que la plupart des collègues chargés d'India partiront en retraite d'ici 2 ans. La mission ayant vocation à durer jusqu'en 2017, ils devront réaliser le transfert de compétences à leurs collègues.

La problématique des horaires a également été soulevée. Les pôles infra et applicatif devraient rester en horaires de journée, mais ils devront se débrouiller pour assurer une présence en fin de journée. Le pôle administration des opérations sera en horaire d'équipe, de 7h à 14 h pour le matin, et de 13h à 20 h pour le soir.

Le problème se pose pour l'accès au restaurant administratif de l'équipe du matin. **Il a donc été acté, sur notre insistance, que les collègues pourront aller y déjeuner sur leur temps de travail, en pointant à l'aller et au retour, tout en finissant effectivement à 14 h, sous réserve de rester raisonnable pour le temps de repas, et à condition qu'une permanence soit maintenue sur le service.**

Le rythme d'alternance : service du matin/ de l'après-midi, et le brassage éventuel des équipes seront déterminés suite aux entretiens menés par la direction.

L'aménagement du troisième étage sera affiné lorsque le dimensionnement de l'AT trésorerie sera déterminé.

Les organisations syndicales se sont abstenues sur ce sujet.

« Super projet » pour l'ESI de Nantes Lotz-Cossé

Le nom du nouveau projet porteur annoncé depuis plusieurs mois a enfin été dévoilé : il s'agit, comme tous les agents concernés s'en doutaient, de la réinternalisation du développement de RSP. **L'attribution du projet devrait être validée en COPSI le 12 février.** Dans l'immédiat, 5 agents (dont les deux responsables) seront concernés. L'effectif de l'équipe devrait être porté à 10 agents à partir de septembre. Des entretiens individuels seront menés auprès des collègues potentiellement concernés.

Le Directeur a par ailleurs rappelé que l'ESI devrait perdre les applications en ancienne technologie (sauf une, CCL).

DUERP

Le document d'évaluation des risques professionnels a fait l'objet d'un avis positif du CHS. Il a donc également été approuvé par les organisations syndicales.

Pour cette année, la procédure sera améliorée, avec notamment un questionnaire individuel et anonyme qui sera diffusé sur le site Intranet de la DISI, et si possible un affinage de l'évaluation des risques en prenant en compte de nouveaux critères (la probabilité de réalisation et le niveau de maîtrise du risque). De plus, il devra intégrer la deuxième vague de l'assistance.

Le DUERP de la DISI est en ligne sur Intranet, onglet : les agents – conditions de vie au travail, onglet documentation.

Organisation de l'accueil de Nantes Marsauderies

Le service était assuré jusqu'à l'été dernier par deux collègues désormais parties en retraite. Un agent, muté à la suite de la fermeture de l'atelier d'éditique de Nantes Lotz-Cossé, a été nommé pour les remplacer. Contrairement à ce qu'il aurait souhaité, il assure cette mission en quasi-temps plein.

Par ailleurs, une collègue, arrivée récemment au secrétariat de la DISI, est intéressée par cette mission. La DISI l'a donc positionnée en joker prioritaire pour l'accueil, tout en précisant qu'elle restait en poste au secrétariat pour l'instant. La DISI affecte par ailleurs l'agent de l'accueil sur des missions transverses au moins une demi-journée par semaine.

Pour la CGT, ce sujet est symptomatique des difficultés auxquelles font face des agents, qui suite à fermetures de services où ils travaillaient depuis plusieurs décennies, sont réaffectés sur d'autres missions inconnues pour eux avec des nouveaux collègues dans un nouvel établissement. La CGT considère qu'il est de la responsabilité de l'administration d'éviter que ces collègues ne subissent des difficultés dans leurs nouvelles missions.

Horaires de travail lors des travaux de nuit

La CGT est revenue sur la responsabilité de l'administration qui doit veiller à ce que les collègues puissent dans tous les cas bénéficier d'une période minimale de repos de 11h entre deux journées de travail.

Remboursement des cotisations sociales prélevées pour les astreintes (loi TEPA)

La CGT a demandé où en est l'avancée du dossier et si les collègues doivent saisir le tribunal administratif. La DISI attend toujours un retour de RH-1A sur ce sujet. **Nous saisissons le bureau national de notre syndicat pour faire avancer les choses et obtenir de vraies informations.**

Facilités et récupération horaires suite aux intempéries du 18 janvier dernier

La Direction a indiqué les mesures qui ont été appliquées :

- si un agent n'a pas pu se présenter, il doit poser un jour de congé
- si un agent est arrivé en retard, il sera régularisé mais sans crédit d'heure
- si un établissement est amené à fermer en avance, les agents devront récupérer les heures manquantes

Pour la CGT, ce n'est pas acceptable. Contrairement à ce qui a été prévu par les directives nationales la direction n'a consenti aucune bonification horaire pour les agents concernés.

Ainsi à l'ESI Nantes Marsauderies, les agents ont été obligés de quitter leur poste et de dépointer à 16h ! Ils devront donc rattraper les heures qu'ils n'ont pas pu faire sur leur journée de travail.

La CGT demande qu'a minima ces agents puissent bénéficier d'un crédit horaire de 7h42 pour cette journée. La DISI va se renseigner auprès de RH-1A.

Gestion des contractuels

Suite à question de la CGT, le Directeur a indiqué qu'un déblocage de la situation devrait avoir lieu et que les deux collègues concernés devraient bénéficier d'une revalorisation salariale. A quelle hauteur ? Les contractuels ne bénéficient d'aucun avancement par ancienneté, certains salaires n'ont pas évolué depuis plusieurs années malgré des accords individuels de revalorisation signés par M.Issarni il y a maintenant 2 ans. De plus, le sujet de la titularisation à un grade correspondant aux missions exercées reste posé.

Par ailleurs, les contrats de trois contractuels sur Rennes ne seront pas renouvelés. La CGT a exigé que les procédures soient menées pour que ces collègues puissent bénéficier de l'indemnisation chômage dès la fin de leur contrat. La Direction a répondu qu'elle fera au mieux, mais que la procédure – faite d'aller retour entre l'administration et Pôle Emploi – est de toute façon incompressible en deçà d'une période de quelques semaines. **Il ne fait pas bon être contractuel à la DGFIP.**

Astreinte pour la campagne Télé-IR

La CGT a rappelé le flou concernant l'organisation des astreintes pour la campagne 2013. Elle a aussi rappelé que SI2A avait promis d'aborder ce sujet dès octobre 2012 et que comme tous les ans ce sujet sera abordé au dernier moment. La CGT craint donc que les règles du jeu soient changées en cours de campagne comme l'année précédente. **Le Directeur a appuyé notre demande et indiqué que le sujet doit être débattu prochainement.**

Le prochain CT est prévu le 19 mars. Il abordera la réorganisation de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions diverses.

Les élus et experts CGT au comité technique : Nathalie Azévedo – Olivier Delemar - Jean-Yves Detoc – Camille Hoffmann – Yvic Kergroac'h – Sandrine Teurtrie.